

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-10

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du jeudi 13 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : M. Alain BOUCKHUIT, Mme Martha BOZEK, Mme Anaëlle CHEVALIER, M. Jean-Claude D'HALLUIN, M. Alain DENIEUL, M. Patrick GOREZ, M. Jean-Charles HOUVENAEGHEL, Mme Bernadette HUYGHE, Mme Amandine MOREELS, Mme Hélène POLLET, M. Eric SKYRONKA, Mme Sophie VANBREMEERSCH, Mme Samia VERTAIN.

Ont donné pouvoir : M. Alain CARDON à M. Eric SKYRONKA, Mme Anne-Sophie CONSTANT à M. Alain DENIEUL, M. Michel DELEDALLE à M. Patrick GOREZ, Mme Marie-Christine SOLER à Mme Sophie VANBREMEERSCH, M. Philippe SPELEERS à M. Alain BOUCKHUIT, M. Benoît VANDYSTADT à Mme Amandine MOREELS.

Secrétaire de séance : Mme Hélène POLLET

VOTE DES TAUX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire préconise de soumettre au conseil un maintien des taux.

Voici le détail pour l'année 2025 :




	TAUX 2025	BASES	PRODUIT
TFB*	43,08	1 611 000,00 €	694 019 €
(Taux Départemental)	19,29	721 360,03 €	310 762 €
(Taux Communal)	23,79	889 639,97 €	383 257 €
TFNB	55,06	40 300,00 €	22 189 €
Taxe d'habitation TH	26,72	26 800,00 €	7 161 €
Produits Attendus Taux Votés	Produits Attendus Hors Taux	Total	
723 369 €	505 959,00 €	1 229 328 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide le maintien des taux communaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.
- Adopte :
 - à 19 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	La Secrétaire de séance Mme Hélène POLLET
 	



COMMUNE : 522 SAILLY LEZ LANNOY
 ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE VILLENEUVE D'ASCQ

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 (col. 1)	Taux de référence 2025 (col. 2)	Taux plafonds 2025 (col. 3)	Bases d'imposition provisionnelles 2025 (col. 4)	Produits référence 2025 (col. 5)	Taux votés 2025 (col. 6)	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 (col. 7)
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 586 213	43,08	117,23	1 611 000	694 019	43.08	694 019
Taxe foncière non bâties (TFNB)	39 655	55,06	142,56	40 300	22 189	55.06	22 189
Taxe d'habitation (TH)	44 288	26,72	79,60	26 800	7 161	26.72	7 161
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	723 369	723 369	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)	8	9		<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>
		Produit total souhaité		
		723 369 = 1,000000		
		723 369		
		Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	16 158			3 985	0	0	485 816	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	723 369	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	505 959	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	1 229 328
---	---------	---	---	---------	---	---	-----------

À LILLE
 Le 13 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ



Le
 Pour la Commune,
 Pour la Préfecture,
 Le

[Signature]

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
 Reçu en préfecture le 24/03/2025
 Publié le
 ID : 059-215905225-20250319-202510-DE



COMMUNE : 522 SAILLY LEZ LANNOY
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE VILLENEUVE D'ASCQ

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	413	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	68 191	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux	1 039	a. Par le conseil municipal	6 641	e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :	2 533	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	16 158
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>			5. RÉFORMES FISCALES	
b. Base minimum				a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
c. Locaux industriels		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
d. Autres allocations		a. Résidences secondaires et assimilées	26 800	c. Coefficient correcteur	1,700004
		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	d. Taux FB commune 2020	23,79
		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	17 909	e. Taux FB département 2020	19,29
		d. Bases dégrévées locaux vacants			
		e. Bases dégrévées majo THS			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS					
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,89	117,23	>>>	117,23
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,86	144,65	2,09000	142,56
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	91,70	12,10000	79,60
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>				20,80
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>				>>>
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH					
a. Tx moy. 75% départemental					
b. Taux maximum de la majo					
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
Taux moyens pondérés des taxes foncières de					
au niveau :					
a. National					
b. Communal					
Taux maximum :					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser					
b. Taux maximum de la majoration spéciale					
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique					
13,61					

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le
ID : 059-215905225-20250319-202510-DE

Berger
Levrault